

09/03/2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Clisson, Maire

<u>Etaient présents</u>: Mmes et MM.:Jean-Luc Clisson, Emmanuelle Morillon, Paul Moinet, Florence David, Julien Bouteiller, Anne Ulvoas, Frédéric Richet, Valérie Bayle, René Baty, Laurent Charrier, Déconnexion

Absent excusé: M. Denis Phelippeau ayant donné pouvoir à M. Julien Bouteiller,

Absent: M. Jany Jean

Secrétaire de séance: Mme Emmanuelle Morillon

Date de convocation: 21/02/2020 Affichage du 06/03/2020

Le compte-rendu du 10 décembre 2019 n'appelle pas d'observation. Il est approuvé à l'unanimité.

Cette année la difficulté a été de préparer le budget pour une autre équipe municipale sans connaître les montants des dotations de fonctionnement. Ce budget permettra à la commune de fonctionner mais il pourra être amendé sans problème.

La situation financière continue à s'améliorer par la maitrise des dépenses et le report de certains investissements.

Certaines charges poursuivent leurs augmentations: Le SDIS presque 10 %. Au total depuis 2015, la hausse est de 5 684,91 €. Les charges induites par le SIVS augmentent de 2,03 % en raison de la variation des critères de calcul (évolution de la population et du nombre d'élèves).

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Le Maire présente les résultats de l'exercice 2019. La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 119 189,78 € et la section d'investissement un besoin de financement de 7556,56 € auxquels s'ajoutent 3500,00 € de crédits reportés. €. Le Conseil Municipal vote le compte administratif tel que présenté et approuve le compte de gestion dressé par le comptable public dont les résultats sont en totale concordance avec les chiffres ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS

Au vu des résultats présentés ci-dessus, le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante:

R1068: affectation en réserves.....: 11056,56 €

R002 report de fonctionnement.....: 108 133,22€

ce que le Conseil Municipal approuve.

TAUX D'IMPOSITION

Cette année, dans le cadre de la suppression, pour 80% des ménages, de la taxe d'habitation, le Conseil Municipal n'a pas à voter le taux de cet impôt. La recette sera intégralement compensée par une nouvelle répartition des impôts économiques. Son montant sera calculé à partir des taux votés en 2019 et des bases réactualisées en 2020.

Pour les deux autres taxes, au vu de la position de la commune dans les strates équivalentes tant au niveau intercommunal que départemental ou national, le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Le Conseil Municipal vote les taux tels que proposés:

- Ø 21,59 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- Ø 72,07 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

En ce qui concerne la section d'investissement : en dépenses, $144000,00 \in$ sont inscrits aux bâtiments, $75000 \in$ à la voirie et $13000 \in$ pour l'acquisition de matériel. Certaines de ces opérations sont éligibles au Programme d'Appui Communautaire aux Territoires de la CAN. En recettes, on retrouve le virement de la section de fonctionnement à hauteur de $158557,00 \in$, l'affectation du résultat ($11056,56 \in$) les subventions CAN et Conseil départemental pour $52000,00 \in$ et un emprunt pour $35\,000,00 \in$ si besoin.

Pour la section de fonctionnement : en dépenses, les charges à caractère général augmentent de 1,1 %, il conviendra de continuer à être vigilent. Les charges de personnel progressent en raison du tuilage prévu au secrétariat. On notera une forte augmentation du 65, cela est dû notamment à la prévision des indemnités de fonction au taux plein pour les futurs élus. En recettes, l'excédent 2019 est repris (108133,22 €), les produits des services, les dotations de l'état et les autres produits de gestion se maintiennent. Au 775 la somme de 100000 € correspond pour la plus grande partie à l'indemnisation attendue pour l'abri d'hivernage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget 2020 tel que présenté.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à:

• Section de fonctionnement: 573 497,00 €

• Section d'investissement...: 258 264,00 €

DELIBERATIONS A PRENDRE

<u>01-APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE</u> D'EVALUATION DES CHARGES TANSFEREES DU 06 JANVIER 2020

VU:

le Code Général des Collectivités Territoriales

les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

- la délibération de la CAN n° C-01-09-2019 du 23 septembre 2019 adoptant le transfert des contingents SDIS communaux auprès de la CAN,
- l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de la CAN au 1er janvier 2020

la décision approuvant le rapport modifié de la CLETC en date du 06 janvier 2020

Monsieur le Maire expose :

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, portant sur l'évaluation des charges liée au transfert des contingents SDIS communaux à la CAN au 1er janvier 2020, a été adopté à l'unanimité le 06 janvier 2020.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport modifié de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le 06 janvier 2020.

<u>02-Participation au Festival d'Agglomération "La 5ème saison"</u>: lors d'un précédent Conseil Municipal, la décision de participer au Festival d'Agglomération a été prise. La commune accueillera le spectacle «Le Chat Botté» interprété par la Compagnie «Le Point du Jour» le 9 mai 2020 à la Salle des Fêtes. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la CAN.

<u>03-Tan Lib, Mise à disposition d'un Vélo à Assistance Electrique</u>: dans le cadre du développement des mobilités sur son territoire, la CAN a mis à disposition de la commune un Vélo à Assistance Electrique. La caution passant de 1100 à 550 €, la convention signée entre le délégataire Transdev, Niort Agglomération et la commune doit être modifiée. Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de cette nouvelle convention.

04-Centre Socio culturel, Relais d'Assistantes Maternelles: les dix communes du territoire conscientes de l'intérêt que représente pour les habitants l'existence du Centre Socioculturel ont décidé d'en assurer le fonctionnement régulier. Les communes s'engagent à verser une contribution au financement structurel de l'association et une au financement du Relais d'Assistantes Maternelles. Pour le Bourdet ces sommes s'élèvent à 1386,50 € (560,50 € et 826 €). Le conseil donne son accord pour le versement de cette somme et autorise le Maire à signer la convention.

O5-Bail emphytéotique avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine:

Propriétaire de la tourbière (1,8660 ha), la commune en avait confié la gestion, pour 30 ans, au Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes. A compter du 1^{er} janvier 2020, le CREN Poitou Charentes est devenu le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine. Les modalités et les moyens d'intervention sont préservés. Pour que la gestion et la valorisation de la tourbière soient pérennes, il est nécessaire de signer un nouveau bail avec la nouvelle structure CEN NA. Le Conseil Municipal approuve la reconduction du bail pour une durée de 30 ans. La redevance annuelle est fixée à 1 €. Il autorise le maire à signer les documents afférents.

<u>Of-Adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles</u>: la commune est actuellement adhérente à la FDGDON, le Maire propose de renouveler cette adhésion pour un montant de 57,70 €. Cette adhésion permet de dégager la responsabilité juridique et pénale des élus pour la lutte obligatoire contre les ragondins et les rats musqués mais aussi d'offrir à tous les habitants et à prix préférentiels des services supplémentaires (destruction de nids de frelons asiatiques, livraison de raticide, régulation des chenilles processionnaires, des taupes et des corbeaux).

ABATTAGE DE PEUPLIERS

182 peupliers sont à exploiter cette année. Trois entreprises ont remis une offre. Le Conseil Municipal souhaite qu'une information soit diffusée auprès des personnes susceptibles d'être intéressées par les têtes de peupliers avant de prendre une option d'exploitation.

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Monsieur CAPOVILLA contacte régulièrement la mairie au sujet du projet de centrale photovoltaïque. Le Conseil Municipal souhaite l'organisation d'une réunion de présentation très détaillée du projet aux populations concernées avant toute décision de reclassement de ces terres agricoles en terres agricoles photovoltaïques.

QUESTIONS DIVERSES

Interdiction aux poids lourds de la RD 169 (entre Alzom et Chausse): Lors de la rencontre avec le Chef de l'Agence Technique Territoriale du Niortais, la possibilité d'interdire aux poids lourds (semi-remorques) la RD 169 entre Chausse et Alzom a été évoquée. Un courrier a été transmis au Président du Conseil Départemental. L'ATTN va être saisie du dossier. Un comptage sera effectué et des solutions proposées. Dossier à suivre.

Elections municipales : elles se tiendront les dimanches 15 et 22 mars, Le dispositif habituel sera reconduit. Les candidats déclarés seront sollicités. 5 permanences de 2 heures sont prévues.